

## Jeux panaméricains 2019 Critères de nomination dans Équipe Canada – Ski nautique

### Renseignements importants

<b>Endroit:</b>	Lima, Pérou
<b>Dates de la compétition:</b>	27 – 30 juillet 2019
<b>Dates du voyage:</b>	À ÊD

### Contact

Pour poser des questions ou obtenir des éclaircissements sur le contenu de ce document, veuillez communiquer avec SNPC au 613.526.0685.

### Aperçu de la compétition

Les Jeux panaméricains sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de planche (FISNP) des Amériques du Nord, du Sud et centrale.

Des médailles seront remises aux trois premiers skieurs (masculins et féminins) dans chaque épreuve. Il y aura des épreuves combinées skiées séparément pour lesquelles des médailles seront aussi remises aux trois premiers skieurs (masculins et féminins).

La FISNP a établi les règlements suivants de sélection dans l'équipe et de format des épreuves:

- (a) Un maximum de quatre athlètes, avec pas plus de trois athlètes du même genre;
- (b) Chaque genre doit participer aux épreuves de slalom, de figures et de sauts;
- (c) Pas plus d'un athlète ne peut participer qu'à une seule épreuve;
- (d) Pas moins qu'un athlète doit participer aux épreuves de slalom, de figures et de sauts;
- (e) Un athlète qui participe à deux ou trois épreuves est admissible au classement combiné final; et
- (f) Un maximum de deux athlètes de chaque genre par pays peut participer à la finale d'une épreuve.

Ce document se base sur le système de qualification de la FISNP trouvé à <https://bit.ly/2WqsFm7>. S'il y a des différences entre ce document et le système de qualification de la FISNP, le système de qualification de la FISNP aura le dessus. Si la FISNP effectue des changements à ses critères de sélection et d'admissibilité ce document sera modifié pour se conformer à ces changements et Ski nautique et planche Canada (SNPC) en informera ses membres dès que possible.

### Objectif

L'objectif pour cette compétition est de maximiser le nombre de médailles individuelles, en accordant plus de poids dans la sélection de l'équipe au potentiel de gagner des médailles d'or avant de gagner des médailles d'argent et de bronze et en accordant plus de poids à gagner des médailles d'argent avant d'en gagner de bronze.

### Procédure de nomination

Le Comité olympique canadien (COC) contrôle la participation canadienne aux Jeux panaméricains. En tant

qu'organisation nationale sportive reconnue, SNPC a pris des dispositions avec le COC qui permettent à SPNC de mettre en nomination des athlètes canadiens de ski nautique pour participer aux Jeux. La sélection finale des athlètes canadiens de ski nautique qui participeront aux Jeux sera faite par le COC le 21 juin 2019.

### **Exigences générales d'admissibilité**

Tous les citoyens canadiens qui sont membres en règle de SNPC sont admissibles pour la nomination et la sélection dans l'équipe. De plus, les athlètes admissibles doivent:

- (a) Demeurer en règle avec SNPC jusqu'à la fin des Jeux panaméricains;
- (b) Avoir un passeport canadien valide jusqu'au 11 février 2020 (six mois après les Jeux); et
- (c) Signer, envoyer et respecter l'Entente de l'athlète du COC et le formulaire des conditions de participation à Lima 2019.

### **Nomination des athlètes**

En tenant compte des restrictions de l'équipe et des inscriptions indiquées dans la section Aperçu de la compétition ci-dessus, l'entraîneur de l'équipe nationale (EÉN) choisira les quatre athlètes à être mis en nomination pour participer aux Jeux panaméricains qui, selon l'EÉN, ont le plus grand potentiel de gagner des médailles aux Jeux.

Les facteurs pertinents pour la décision de l'EÉN incluront:

- (a) Le potentiel de gagner des médailles d'or recevra plus de poids que le potentiel de gagner des médailles d'argent et de bronze;
- (b) Le potentiel de gagner des médailles d'argent recevra plus de poids que le potentiel de gagner des médailles de bronze;
- (c) Les performances et les classements en compétition, avec plus de poids accordé aux performances et aux classements les plus récents;
- (d) Les classements mondiaux de la FISNP;
- (e) L'expérience antérieure dans les compétitions majeures et mondiales;
- (f) La constance des performances en compétition, particulièrement dans les compétitions majeures et mondiales;
- (g) Les athlètes des autres pays dont on s'attend à ce qu'ils participeront aux Jeux (profondeur du peloton);
- (h) L'aptitude pour la compétition; et
- (i) La chimie de l'équipe.

Sauf pour des circonstances atténuantes, pendant la période entre le 1er juin 2018 et le 2 juin 2019, l'EÉN s'attend à ce que tous les skieurs intéressés à être choisis dans l'équipe aient participé à: (a) au moins une compétition majeure et (b) trois autres compétitions, dont les résultats se qualifient pour la liste des classements mondiaux de la FISNP. La liste des compétitions majeures est indiquée dans le Tableau 1 ci-dessous.

### **Sélection des substituts**

L'ÉÉN peut choisir les substituts pour l'équipe en même temps que les quatre athlètes sont choisis. La sélection des substituts se fera selon les mêmes critères de nomination qu'indiqués ci-dessus. Les substitutions après le 26 juin 2019 sont sujettes à la Politique de remplacement tardif des athlètes de la PASO.

### **Date limite pour envoyer les résultats**

Une copie des résultats de toute la compétition ou une feuille de classements, dans les deux cas signée par le chef de la compétition ou le juge en chef de chaque compétition qu'un athlète veut utiliser dans la procédure de sélection, doit être reçue par SNPC par courriel à [info@wswc.ca](mailto:info@wswc.ca) avant la fermeture le 3 juin 2019. Les athlètes sont responsables de s'assurer que tous les résultats ou les feuilles de classements sont reçus par SNPC avant la date limite.

### **Moment de la sélection**

L'ÉÉN effectuera la nomination des athlètes pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains et formera l'équipe canadienne rapidement après le 3 juin 2019, la date limite pour présenter les résultats.

### **Circonstances atténuantes**

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre exigé de compétitions ou qui affectent de manière négative les performances de l'athlète, l'ÉÉN peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète veut que l'ÉÉN étudie faire des exceptions aux critères de sélection, l'athlète doit déposer une demande par écrit à l'ÉÉN. La demande écrite doit être reçue par SNPC par courriel à [info@wswc.ca](mailto:info@wswc.ca) avant la fermeture du 3 juin 2019. À la suite de la réception de la demande, l'ÉÉN peut exiger de l'information supplémentaire par écrit de l'athlète. La décision de l'ÉÉN sera annoncée à tous les athlètes qui peuvent être affectés par la décision.

### **Appels**

Un athlète peut aller en appel d'une décision prise conformément à ce document. Un appel doit être déposé et traité selon la plus récente version de la Politique d'appel de SNPC. Une copie de la Politique d'appel de SNPC est disponible sur demande auprès de SNPC et est affichée dans le site Internet de SNPC ([www.wswc.ca](http://www.wswc.ca)).

À cause de la courte période de temps entre la date à laquelle les athlètes qui participeront aux Jeux panaméricains seront mis en nomination et le départ de l'équipe pour les Jeux, les délais normaux dans la Politique d'appel pour prendre en considération un appel doivent être raccourcis pour traiter l'appel avant le départ de l'équipe. Tout appel doit donc être déposé le plus vite possible après la nomination de l'équipe.

Si les deux parties sont d'accord, la Politique d'appel de SNPC peut être contournée et le sujet peut être porté directement devant le Centre de règlements des différends sportifs du Canada qui gérera ensuite l'appel.

### **Code de conduite**

L'ÉÉN peut, en tout temps, et à sa discrétion, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la nomination dans l'équipe canadienne ou retirer un athlète après la sélection à cause du comportement actuel ou passé de l'athlète qui ne respecte pas le Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible auprès de SNPC sur demande. L'ÉÉN avisera l'athlète affecté de sa décision.

### **Aptitude pour la compétition**

L'ÉÉN peut, en tout temps, et à sa discrétion, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la nomination dans l'équipe canadienne ou retirer un athlète après la sélection si, à cause d'une maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou de toute autre raison qui affecte la capacité de produire de l'athlète, l'ÉÉN croit qu'il est improbable que l'athlète pourra produire aux Jeux au même niveau que les notes à partir desquelles la nomination de l'athlète dans l'équipe serait ou a été effectuée. L'ÉÉN avisera l'athlète affecté de sa décision.

Tout retrait ou remplacement d'un athlète après la nomination doit être approuvé par le comité de sélection de l'équipe du COC. Les remplacements après le 26 juin 2019 sont aussi sujets à la Politique de remplacement tardif des athlètes de Lima 2019.

### **Contrat du participant à la compétition**

Chaque athlète en nomination pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains doit signer un contrat de participant à la compétition pour respecter tous les règlements de SNPC, incluant le Code de conduite de SNPC. Une copie de ce contrat de participant à la compétition est disponible sur demande auprès de SNPC. De plus, les athlètes en nomination devront signer l'Entente de l'athlète du COC ainsi qu'un formulaire d'admissibilité et de conditions.

### **Sélection du personnel de soutien**

Le personnel de soutien (ex. entraîneur technique, personnel de médecine/psychologie sportive) qui accompagnera les athlètes en nomination sera choisi par l'ÉÉN. Le personnel de soutien sera choisi selon le principe d'envoyer une équipe de spécialistes qui peuvent le mieux aider les athlètes à monter sur le podium aux Jeux. Toutes les sélections doivent être approuvées par le COC.

**Tableau 1 – Liste des compétitions majeures <sup>1</sup>**

Priorité 1	Priorité 2 (en ordre alphabétique)	Priorité 3
Le Masters (É.-U.)	Coupe de Californie Omnium canadien Championnats panaméricains de la FISNP Roi des ténèbres Omnium de Malibu Moomba Masters Toutes les compétitions de la Coupe du monde Toutes les compétitions dont les résultats se qualifient pour la liste des classements mondiaux de la FISNP (une liste de ces compétitions est affichée dans le site Internet de la FISNP)	Championnats canadiens

<sup>1</sup> Uniquement les résultats qui se qualifient pour la liste des classements mondiaux de la FISNP se qualifieront pour la note d'une compétition majeure. Par exemple, les résultats d'une Coupe du monde qui ne se qualifient pas pour la liste des

classements mondiaux de la FISNP ne se qualifient pas pour la note d'une compétition majeure.

De temps à autre, l'EÉN peut ajouter ou retirer une compétition (incluant une Coupe du monde ou une compétition de la liste des compétitions majeures).

Un athlète peut demander qu'une compétition soit ajoutée à la liste des compétitions majeures en présentant (ou qu'un entraîneur ou un organisateur de compétition présente), à SNPC une demande par écrit pour l'inclusion de la compétition au moins un mois avant la compétition. L'EÉN décidera si la compétition sera ajoutée à la liste.

Si des changements sont apportés à la liste des compétitions majeures à la suite d'une décision prise par l'EÉN, la liste ci-dessus sera mise à jour et les critères révisés de nomination seront affichés dans le site Internet de SNPC. Chaque athlète est responsable de connaître la liste des compétitions majeures en vérifiant l'information mise à jour dans le site Internet de la FISNP (concernant les compétitions pour la liste des classements mondiaux de la FISNP) et le site Internet de SNPC (concernant les mises à jour de la liste des compétitions majeures).